



Pb jeu concours sur internet

Par **seb31**, le **30/10/2010** à **19:31**

Bonjour,

Je viens ici pour prendre des renseignements suite a la participation d'un jeu sur internet ou les organisateurs n'ont pas fait le nécessaire pour que le jeu ce déroule dans de bonne condition.

les faits: suite a la sortie d'un nouveau jeu la compagnie créer un concours permettant au vainqueur d'empoché 5000 dollars (jeu promotionnel)

<http://www.bloodbowl-game.com/bbwc-tc/?lang=fr> (règle du concours)

le problème:

1) le jeu ce déroule en 2 phases de sélection (en gros 50 heure de jeu) puis 2 phases final (en gros 15 heure de jeu).

par contre

la première phase final ce déroule en élimination direct puis la seconde en 4 matchs en ronde suite (le changement de règle a lieu 2 jours avant les phases final (1 point litigieux manque te temps pour s'organiser)

2) lors de la phase final pour chaque match (international), il faut

- allez sur un forum pour connaitre sont adversaire, envoyé un mail pour donner ces disponibilités.
- recevoir le mail de l'adversaire
- prévoir une date pour le match
- jouer sont match

problème: lors de la 1er phase on avait 1 semaine pour faire le match (temps normale et suffisant) pour la 2eme uniquement 2 jours (temps non suffisant) pour preuve près de la moiter des match non pas était jouer.

3) pour pouvoir connaitre sont prochain adversaire et les dates de jeu les organisateurs vous donnez les droits d'accès a un forum.

problème : c'est que l'on ne m'as pas donner les accès malgré les 6 ou 7 mail que j'ai envoyé sans aucune réponse (il ont part contre était lus et je les ai toujours on sais jamais ca peu servir

au final je considère que le concours n'as pas était effectuer dans de bonne condition c'est pour quoi je voudrais me faire rembourser les frais de participation (le jeu qui ai nécessaire et le temps de jeu), je ne suis surement pas le seul dans ce cas.

par contre je ne sais pas quelles sont les démarches a faire et si au final ça vos le coup pour un jeu qui coute 50 euro.

merci d'avance pour toute laide que vous pourrais m'apporter
cordialement
Sébastien

Par **Domil**, le **30/10/2010** à **20:42**

Concernant le déroulement du jeu, il n'y a rien de litigieux. Vous saviez à l'avance que les délais pour s'organiser étaient courts, vous avez quand même joué.

Concernant, la participation à la phase finale, et le mail non reçu

1) vous ne pouvez pas avoir la preuve que le mail a été lu (la confirmation de lecture, l'AR n'ont aucune valeur juridique dès qu'ils sont contestés : ce sont des mails comme les autres, donc on peut en modifier le contenu à volonté, voire les créer de toute pièce avec un simple éditeur de texte.

2) s'ils disent que vous n'avez jamais envoyé de mail, ou qu'ils vous en ont renvoyé un à chaque fois, vous ne pouvez pas prouver le contraire, pas plus qu'ils ne peuvent prouver leurs dires.

(le mail a pu être filtré, à la base, par votre serveur de courrier)

Par **seb31**, le **31/10/2010** à **15:21**

ok en faite ce sont des mail et des message personnel sur forum du coup il est indiquer quand il sont lu c'est pour cela que je sais qu'il le sont.

mais merci pour la réponse

et au début de la compétition le temps était acceptable et tout c'est bien passé (premiere phase final ok), le problème c'est la seconde phase final qui a vus le temps entre 2 match passé de 7 à 2 jours.

sebastien

Par **seb31**, le **31/10/2010** à **15:28**

en gros si je suis, au niveau juridique le souci c'est que je ne peux pas prouver que je n'ai pas reçu les mails et les réponses sur le forum.

ok

Par **Domil**, le **31/10/2010** à **16:22**

Il n'y a que si c'est arrivé à pas mal de gens qu'ils se groupent pour se défendre (chacun devient alors un témoin des autres, de la pratique qui devient habituel)

Par **seb31**, le **01/11/2010** à **16:27**

ok merci beaucoup pour ces renseignements